

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Jean Baptiste GRANGE

Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

ECHANGE TERRAINS – RUE DES ARTISANS

(79-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°41-2024 du 11 avril 2024, le conseil municipal autorisait le principe d'échange d'une partie de a parcelle AD 457 appartenant à Mr Jean-Laurent PEREZ avec une partie de la parcelle AD 440 appartenant à la commune d'Arreau.

A ce jour, la prestation du géomètre a été effectuée.

La commune d'Arreau peut désormais procéder à l'échange de la nouvelle parcelle AD 525 d'une surface de 252m² avec les nouvelles parcelles AD 523 d'une surface de 63 m² et AD 524 de 88 m² appartenant à Mr PEREZ Jean-Laurent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver l'échange de la nouvelle parcelle AD 525 d'une surface de 252m² avec les nouvelles parcelles AD 523 d'une surface de 63 m² et AD 524 de 88 m² appartenant à Mr PEREZ Jean-Laurent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau